



L'ÉDITO PAR ETIENNE LEFEBVRE

Fabien Clairefond pour « Les Echos »

Le gouvernement veut durcir son arsenal contre la fraude sophistiquée en créant une nouvelle police fiscale. Mais, au passage, le « verrou fiscal » de Bercy pourrait sauter, au risque de mettre à mal le secret fiscal.

Le gouvernement veut muscler ses capacités de lutte contre la fraude fiscale organisée

(<https://www.lesechos.fr/economie-france/budget-fiscalite/0301236247255-comment-le-gouvernement-veut-renforcer-son-arsenal-anti-fraude-fiscale-2149931.php>) , difficile à traquer car utilisant des montages sophistiqués via des paradis fiscaux. C'est une volonté salutaire, car après avoir obtenu des succès importants, cette lutte connaît quelques ratés.

La « police fiscale » créée en 2010 (https://www.lesechos.fr/02/12/2010/lesechos.fr/020976646154_la---police-fiscale---est-enfin-en-ordre-de-marche.htm) sous l'égide du ministère de l'Intérieur, avec des renforts de l'administration fiscale, a permis de s'attaquer à des grands fraudeurs (https://www.lesechos.fr/15/05/2012/lesEchos/21185-034-ECH_comment-travaille-la-nouvelle-police-du-fisc.htm) (figurant par exemple sur la « liste des 3.000 » de la banque HSBC) qui n'étaient guère inquiétés. Mais cette brigade nationale de répression de la délinquance fiscale (BNRDF) manque aujourd'hui de moyens, et des tensions sont réapparues entre agents des ministères des Finances et de l'Intérieur.

Risque de guerre des polices

Pour ménager les susceptibilités, l'exécutif entend dès lors non pas démanteler la BNRDF mais compléter le dispositif avec une autre police fiscale, sise à Bercy. Deux polices fiscales ? Les promoteurs du projet assurent que l'une se focalisera sur les cas de fraude simple tandis que la deuxième aura la charge des montages plus complexes donnant lieu à d'autres délits (corruption, blanchiment). Si une telle organisation a fait ses preuves entre le service d'enquête des Douanes et le Parquet, les risques de frictions sont réels.

Les tensions entre administrations sont porteuses d'autres dangers. De plus en plus de voix s'élèvent dans la police et la justice, relayées au Parlement, pour faire sauter le « verrou » de Bercy (<https://www.lesechos.fr/economie-france/budget-fiscalite/0301159936517-fraude-fiscale-la-chARGE-du-parquet-national-financier-contre-le-verrou-de->

bercy-2145395.php). Il s'agit du monopole dont bénéficie l'administration des finances pour déclencher des poursuites pénales en cas de fraude fiscale. Une procédure qui génère de la suspicion. En réalité, le verrou est en partie levé puisqu'un procureur peut lancer des poursuites pour blanchiment de fraude fiscale, en l'absence de plainte de Bercy.

À LIRE AUSSI

> **Fraude fiscale : pourquoi le fisc tient au « verrou de Bercy »** (<https://www.lesechos.fr/economie-france/budget-fiscalite/0301291401469-fraude-fiscale-pourquoi-le-fisc-tient-au-verrou-de-bercy-2153329.php>)

Mais cela n'éteint pas les critiques et le verrou pourrait être supprimé dans une sorte de donnant-donnant avec la création d'une police fiscale à Bercy. En abandonnant ce monopole sur les poursuites pénales, le ministère des Finances risquerait de voir son travail plus souvent enterré, car l'existence de poursuites pénales interdit à l'administration de signer une transaction fiscale avec un fraudeur. Les enjeux financiers sont lourds.

Violation du secret de l'instruction

L'autre risque, pointé avec justesse par François Ecalle, ancien conseiller maître à la Cour des comptes, concerne le respect du secret fiscal. Avec la fin du verrou, davantage de dossiers fiscaux seraient traités par les services judiciaires. Or la violation de ce secret par les agents de Bercy est très rare, quand la violation du secret de l'instruction est fréquente dans certaines affaires judiciaires. De quoi inciter le législateur à la prudence.

Etienne Lefebvre

@e_lefebvre (https://twitter.com/e_lefebvre).

Sonore